



Granby, le 24 mai 2010

Monsieur Guy Vincent, Président
Monsieur Alain Lecours, Directeur général
M^{mes} et MM. les Commissaires
M^{mes} et MM. les Directeurs

OBJET : Recommandations du Comité Consultatif des Services aux EHDAA pour l'année scolaire 2010-2011

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons toujours l'objectif de donner les moyens nécessaires qui favoriseront la réussite de la clientèle d'élèves handicapés et d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage peu importe la capacité et les besoins de ces élèves. Nous souhaitons qu'ils puissent atteindre le max de leur potentiel et recevoir une reconnaissance de leurs acquis.

Attendu que la santé et la sécurité peuvent être mis en danger sur le plan moteur et ergonomique.

Attendu que le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour mandat de donner son avis à la Commission scolaire sur la politique d'organisation des services et sur l'affectation des ressources financières destinées à cette clientèle,

Attendu que pour plusieurs classes spécialisées, la facture scolaire s'élève au-dessus de celle des classes ordinaires,

Attendu que la plupart des plans d'intervention sont rarement élaborés avant le mois d'octobre ou de novembre de chaque année,

Attendu que les services en orthopédagogie et orthophonie ne se poursuivent pas au-delà du troisième cycle du primaire,

Attendu que le besoin d'un suivi des dossiers conjoints entre le primaire et le secondaire se fait de plus en plus présent, question de répondre adéquatement et rapidement aux besoins spécifiques de cette clientèle.

Considérant que plusieurs écoles se plaignent du manque de services et même de coupures de services aux élèves HDAA,

Considérant que les élèves HDAA ont moins d'activités parascolaires adaptés que les élèves de classes régulières,

Considérant qu'il serait favorable d'établir en mai ou juin le plan d'intervention d'un élève déjà reconnu HDAA afin que ce plan puisse être mis à exécution dès septembre,

Nos recommandations à la Commission scolaire sont :

» De continuer à bonifier les services pour la clientèle d'élèves handicapés ou ayant des troubles de comportement par des mesures d'accompagnement, des services professionnels et de soutien de qualité;

» De continuer à supporter l'intégration en classe ordinaire des EHDAA et de s'assurer que les élèves ayant besoin de classes spécialisées puissent en disposer. Ainsi, il faut ouvrir des classes spécialisées selon les handicaps, difficultés et niveaux des élèves. Dans tous les cas, on doit leur fournir les meilleures dispositions afin d'obtenir un diplôme de fin de scolarité;

» De se préoccuper de la motivation et de la persévérance scolaire des élèves HDAA en offrant une continuité du service d'orthopédagogie au premier cycle du secondaire;

» D'offrir et d'encourager la formation, le soutien et l'accompagnement des personnes ressources qui œuvrent auprès de la clientèle EHDAA;

» S'assurer que la commission scolaire a les budgets nécessaires pour permettre la formation continue, personnelle et professionnelle des professionnels et personnes oeuvrants auprès de la clientèle EHDAA;

» De travailler en concertation avec le système de santé afin que les cas de psychopathologie puissent être diagnostiqués assez tôt pour pouvoir obtenir les subventions qui permettraient de mettre en place les services auxquels ces élèves ont droit;

» De travailler en concertation avec les organismes partenaires desservant cette clientèle, dont le CMR, le CRDI et les CSSS, afin de mettre en place une procédure d'évaluation qui accélérerait les résultats de diagnostics et permettrait de diminuer les listes d'attente. Le but visé serait d'offrir aux élèves HDAA des services le plus rapidement possible et d'améliorer le pronostic à long terme ainsi qu'une diminution des services du CRDI et CMR dans le nouveau plan;

» De rappeler aux directions d'école l'importance de transmettre, en début d'année et à chaque enfant ciblé, la lettre d'invitation du comité consultatif des services EHDAA ainsi que le dépliant du comité et celui du P.I.;

» De sensibiliser les directions à bâtir le P.I dans les délais les plus brefs afin que les outils soient mis en place le plus tôt possible pour que les élèves en bénéficient dès que possible. Aussi, de s'assurer que tous les intervenants sont informés de l'existence de ce P.I..

» D'encourager les directions d'écoles et les intervenants qui travaillent auprès des élèves HDAA à se servir du Bottin des ressources mis à leur disposition afin d'informer les parents de l'aide

qu'ils peuvent obtenir et des différentes ressources dont ils peuvent bénéficier. Ceci améliorerait et renforcerait la participation des parents dans le cheminement scolaire et social de leur enfant;

» D'engager un ergothérapeute à la commission scolaire, mettant en priorité la santé et la sécurité des enfants EHDAA dont la santé et la sécurité pourrait être mise à risque dans certains cas. Cela permettrait aussi de répondre aux besoins pressants des EHDAA qui ne bénéficient d'aucun service au CRDI et au CMR. Ceci aurait pour conséquence d'alléger le travail de plusieurs professeurs aux prises avec de réelles difficultés dans leur milieu et d'assurer la sécurité de certains enfants;

» De s'assurer que les élèves TED sont adéquatement évalués lors des rapports psychologiques. Ceci signifie qu'il faut utiliser les tests appropriés aux difficultés des élèves et également offrir aux psychologues de la commission scolaire des formations en conséquence.

» D'ajuster les budgets alloués aux élèves HDAA selon l'augmentation de la clientèle à chaque année et de considérer les codes existants non-subventionnés comme étant des services qui doivent être distribués à une certaine clientèle par différents intervenants. Ces services devraient être subventionnés puisqu'ils sont une réalité scolaire importante ;

De développer et présenter des activités parascolaires adaptés pour des clientèles d'élèves HDAA qui les aideraient à acquérir et développer d'autres aptitudes et intérêts. Ces initiatives les encouragerait à rester sur les bancs d'école et les stimulerait sur d'autres plans.

Ces recommandations ont été proposées et acceptées à l'unanimité à la rencontre du CCSEHDAA du 12 mai 2010.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Sonia Brouillette
Présidente CCSEHDAA